



**Services partagés Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
Pour le trimestre terminé le 30 juin 2019



## **Table des matières**

1.0	Introduction .....	3
1.1	Autorité, mandat et programmes .....	3
1.2	Méthode de présentation .....	3
1.3	Structure financière de Services partagés Canada .....	4
2.0	Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs .....	4
2.1	Changements importants touchant les autorisations .....	5
2.2	Explications des écarts importants par rapport aux dépenses de l'année précédente .....	7
3.0	Risques et incertitude .....	8
4.0	Changements importants relatifs au fonctionnement, au personnel et aux programmes .....	9
5.0	État des autorisations ( <i>non vérifié</i> ) .....	10
6.0	Dépenses budgétaires ministérielles par article courant ( <i>non vérifiées</i> ) .....	11
7.0	Glossaire .....	12

## 1.0 Introduction

Ce rapport financier trimestriel devrait être lu de concert avec le [Budget principal des dépenses de 2019-2020](#). Ce rapport a été préparé par la direction tel qu'exigé par l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Le présent document n'a pas fait l'objet d'une vérification ou d'un examen externe.

### 1.1 Autorité, mandat et programmes

Services partagés Canada (SPC) rend compte de ses activités au Parlement par l'entremise de la ministre des Services publics et Approvisionnement Canada et ministre responsable de SPC. Le Ministère fournit des services liés au courriel, aux centres de données, aux réseaux et à la technologie de l'information (TI) des utilisateurs finaux à des organismes désignés par le gouverneur en conseil. SPC assure aussi la coordination opérationnelle pangouvernementale de services de TI sécurisés. La ministre responsable de SPC a le pouvoir d'acquiescer tout ce qui est nécessaire pour fournir des services partagés d'infrastructure de TI aux ministères. Le maintien de solides relations avec les clients et d'une bonne gestion des services est essentiel à la réussite du mandat de SPC.

SPC s'efforce de gérer et d'améliorer l'efficacité, la fiabilité et la sécurité de l'infrastructure de TI du gouvernement. Une utilisation plus efficace de la technologie permettra d'accroître la productivité au sein de l'ensemble des ministères et de concrétiser la vision de la fonction publique du XXI<sup>e</sup> siècle, comme il est indiqué dans [Objectif 2020](#).

Dans l'exercice de son mandat, SPC appuie le [Plan stratégique des opérations numériques de 2018 à 2022](#) et la [Stratégie d'adoption de l'informatique en nuage du gouvernement du Canada](#), et travaille en collaboration avec les intervenants des secteurs public et privé, met en œuvre des approches pan-organisationnelles relativement à la gestion des services d'infrastructure de TI, et emploie des processus de gestion des activités efficaces et efficaces.

La [Loi sur Services partagés Canada](#) et les décrets en conseil connexes précisent les pouvoirs, les obligations et les fonctions de la ministre responsable de SPC. Les modifications apportées à la Loi en juin 2017 confèrent à la ministre responsable le droit de déléguer le pouvoir d'acheter certains articles à d'autres ministères, ce qui facilite l'approvisionnement en biens et en services de TI les plus fréquemment achetés au sein des ministères. L'établissement de contrats de TI, d'appels d'offres et d'arrangements en matière d'approvisionnement demeurent la responsabilité de SPC et ce dernier continuera d'assurer l'utilisation exclusive d'équipement de TI et de logiciels fiables. La ministre responsable de SPC pourrait aussi, dans des circonstances exceptionnelles, autoriser un autre ministre à obtenir des services en faisant appel à des ressources de son propre ministère ou en sollicitant les services d'un fournisseur externe. Cette autorisation n'exempte toutefois pas l'ensemble du ministère de l'utilisation des services de SPC.

Des renseignements supplémentaires sur l'autorité, le mandat, les responsabilités et les programmes de SPC se trouvent dans le [Budget principal des dépenses de 2019-2020](#) et le [Plan ministériel 2019-2020](#).

### 1.2 Méthode de présentation

Ce rapport financier trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser du Ministère accordées par le Parlement et celles utilisées par le Ministère, conformément au [Budget principal des dépenses de 2019-2020](#). Ce rapport trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier, conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial

**Services partagés Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
**Pour le trimestre terminé le 30 juin 2019**

autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

Le Ministère utilise la méthode de comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers ministériels annuels, qui font partie du processus du rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les autorisations de dépenser votées par le Parlement demeurent en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses. La principale différence entre les rapports financiers trimestriels et les états financiers ministériels est le décalage entre le moment où les revenus et les dépenses sont constatés. Les rapports financiers trimestriels constatent les revenus seulement lorsque l'argent est reçu et les dépenses seulement lorsqu'elles sont payées. Les états financiers ministériels constatent les revenus lorsqu'ils sont gagnés et les dépenses lorsqu'elles sont encourues. Dans ce dernier cas, les revenus sont donc comptabilisés même si l'argent n'a pas été reçu et les dépenses sont comptabilisées même si elles n'ont pas été payées.

### 1.3 Structure financière de Services partagés Canada

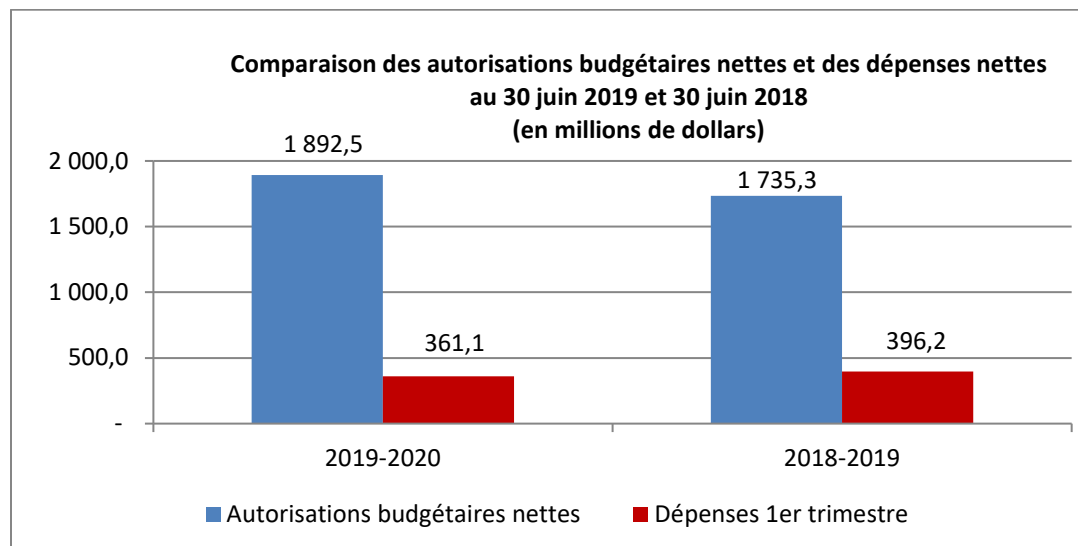
SPC est doté d'une structure financière composée principalement d'autorisations budgétaires votées, notamment le Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement, y compris les recettes nettes en vertu d'un crédit, le Crédit 5 - Dépenses en capital, y compris les recettes nettes en vertu d'un crédit et le Crédit 10 – Rendre les milieux de travail du gouvernement fédéral plus accessibles. Les autorisations législatives quant à elles sont constituées des contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés (RASE). Les contributions aux RASE sont composées des contributions pour les employés de SPC, incluant les membres de la Gendarmerie royale du Canada.

À la fin du premier trimestre de 2019-2020, 92 % du budget du Ministère était consacré à l'atteinte de ses objectifs de consolidation et de normalisation des TI, tout en veillant à gérer dans un cadre d'excellence opérationnelle les services d'infrastructure de TI actuels et futurs offerts au gouvernement du Canada. Le 8 % restant était consacré aux services internes qui supportent les services fournis par SPC.

L'autorisation des recettes nettes en vertu d'un crédit pour 2019-2020 s'élève à 665,0 millions de dollars, ce qui comprend les revenus disponibles à dépenser pour les services d'infrastructure de TI fournis par SPC aux organisations partenaires ainsi qu'à d'autres organisations selon le principe du recouvrement des coûts.

## 2.0 Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Le graphique suivant présente une comparaison des autorisations budgétaires nettes disponibles et des dépenses pour les trimestres terminés le 30 juin 2019 et le 30 juin 2018, pour une combinaison du Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement, du Crédit 5 – Dépenses en capital, du Crédit 10 - Rendre les milieux de travail du gouvernement fédéral plus accessibles et des autorisations législatives.



## 2.1 Changements importants touchant les autorisations

Pour la période terminée le 30 juin 2019, les autorisations accordées au Ministère comprennent le Budget principal des dépenses, moins une affectation bloquée temporaire de 10,0 millions de dollars dans le Crédit 1 concernant l'appui de l'information et de l'infrastructure de TI du gouvernement du Canada. Les autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice 2019-2020 étaient de 1 892,5 millions de dollars à la fin du premier trimestre, comparativement à 1 735,3 millions de dollars à la fin du premier trimestre de l'exercice 2018-2019, représentant une augmentation de 157,2 millions de dollars ou 9,1 %. Cette augmentation totale consiste en la combinaison d'une augmentation de 376,7 millions de dollars du Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement, d'une diminution de 3,9 millions de dollars du Crédit 5 - Dépenses en capital, d'une augmentation de 1,6 million de dollars du Crédit 10 - Rendre les milieux de travail du gouvernement fédéral plus accessibles, d'une augmentation des autorisations législatives budgétaires de 5,7 millions de dollars et d'une augmentation de 222,9 millions de dollars des recettes nettes en vertu d'un crédit qui a diminué le total des autorisations disponibles nettes.

### Comparaison des autorisations budgétaires nettes pour les trimestres terminés le 30 juin 2019 et le 30 juin 2018

Autorisations disponibles nettes (en millions de dollars)	2019-2020	2018-2019	Écart
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement	2 145,5	1 768,8	376,7
Crédit 5 - Dépenses en capital	316,3	320,2	(3,9)
Crédit 10 - Rendre les milieux de travail du gouvernement fédéral plus accessibles	1,6	-	1,6
Recettes nettes en vertu d'un crédit	(665,0)	(442,1)	(222,9)
Postes législatifs (RASE)	94,1	88,4	5,7
<b>Autorisations totales nettes</b>	<b>1 892,5</b>	<b>1 735,3</b>	<b>157,2</b>

#### Crédit 1 – Dépenses brutes de fonctionnement

Le Crédit 1 du Ministère a augmenté de 376,7 millions de dollars, comparativement au premier trimestre de 2018-2019, principalement dû à :

- Une augmentation de 187,9 millions de dollars des autorisations des recettes nettes en vertu d'un crédit;
- Une augmentation de 179,3 millions de dollars liée au financement reçu pour les projets et initiatives suivants :
  - L'amélioration de l'intégrité du service de projets essentiels à la mission (74,4 millions de dollars);
  - Les initiatives de la cybersécurité et de la sécurité de la technologie de l'information (24,6 millions de dollars);
  - Migration de la charge de travail, Architecture infonuagique, L'accès de la sécurité des services (24,5 millions de dollars);
  - L'amélioration de l'intégrité du service à SPC (23,1 millions de dollars);
  - Intégrité des services 2.0 – Découverte des actifs et gestion de l'inventaire et contrats d'entretien et de soutien (17,1 millions de dollars);
  - Le Plan des niveaux d'immigration pour 2018-2020 (5,3 millions de dollars);
  - Programme du Recensement de la population et Recensement de l'agriculture de 2021 (4,9 millions de dollars);
  - Programme de mise à jour de la technologie de l'information (2,0 millions de dollars);
  - Autres projets et initiatives (3,4 millions de dollars);
- Une augmentation de 50,0 millions de dollars liée à un réalignement de l'autorité de financement du crédit 5 au crédit 1;

**Services partagés Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
**Pour le trimestre terminé le 30 juin 2019**

---

- Une augmentation de 14,8 millions de dollars liée au report du financement du système informatique de calcul de haute performance pour Environnement et Changement climatique Canada (12,0 millions de dollars) et l'amélioration de l'intégrité du service de projets essentiels à la mission (2,8 millions de dollars);
- Une diminution de 38,3 millions de dollars liée aux projets et initiatives suivants :
  - Financement temporarisé du Sommet du G7 de 2018 (15,3 millions de dollars);
  - L'appui de l'information et de l'infrastructure de TI du gouvernement du Canada (affectation bloquée temporaire de 10,0 millions de dollars);
  - Système informatique de calcul de haute performance pour Environnement et Changement climatique Canada (7,9 millions de dollars);
  - Autres projets et initiatives (5,1 millions de dollars);
- Une diminution nette de 17,0 millions de dollars des transferts provenant des partenaires liés au financement de divers projets et initiatives.

#### **Crédit 5 – Dépenses brutes en capital**

Le Crédit 5 du Ministère a diminué de 3,9 millions de dollars, comparativement au premier trimestre de 2018-2019, principalement dû à :

- Une diminution de 50,0 millions de dollars liée à un réaligement de l'autorité de financement du crédit 5 au crédit 1;
- Une diminution de 15,2 millions de dollars liée au report du financement pour le projet du campus Carling (13,1 millions de dollars) et le système informatique de calcul de haute performance pour Environnement et Changement climatique Canada (2,1 millions de dollars);
- Une diminution de 4,7 millions de dollars liée au programme de mise à jour de la technologie de l'information;
- Une augmentation de 35,0 millions de dollars des autorisations des recettes nettes en vertu d'un crédit;
- Une augmentation de 30,1 millions de dollars liée au financement reçu pour les projets et initiatives suivants :
  - Système informatique de calcul de haute performance pour Environnement et Changement climatique Canada (14,5 millions de dollars);
  - Migration de la charge de travail, Architecture infonuagique, L'accès de la sécurité des services (7,0 millions de dollars);
  - Les initiatives de la cybersécurité et de la sécurité de la technologie de l'information (5,6 millions de dollars);
  - Programme du Recensement de la population et Recensement de l'agriculture de 2021 (3,0 millions de dollars);
- Une augmentation nette de 0,9 million de dollars des transferts provenant des partenaires liés au financement de divers projets et initiatives.

#### **Crédit 10 – Rendre les milieux de travail du gouvernement fédéral plus accessibles**

Le Crédit 10 du Ministère a augmenté de 1,6 million de dollars, comparativement au premier trimestre de 2018-2019, en raison d'un nouveau crédit que SPC a obtenu en 2019-2020 pour l'initiative « Rendre les milieux de travail du gouvernement fédéral plus accessibles », annoncée dans le budget 2019.

**Services partagés Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
**Pour le trimestre terminé le 30 juin 2019**

**Poste législatif (RASE)**

L'autorisation du Ministère pour les régimes d'avantages sociaux des employés (RASE) a augmenté de 5,7 millions de dollars, comparativement au premier trimestre de 2018-2019, principalement dû au financement reçu pour l'amélioration de l'intégrité du service à SPC.

**2.2 Explications des écarts importants par rapport aux dépenses de l'année précédente**

Comparativement à l'exercice précédent, les dépenses cumulatives à ce jour, pour la période terminée le 30 juin 2019, ont diminué de 35,1 millions de dollars, passant de 396,2 millions de dollars à 361,1 millions de dollars, tels que le démontre le tableau ci-après. Cela représente une diminution de 8,9 % par rapport aux dépenses enregistrées pour la même période en 2018-2019.

**Comparaison des dépenses cumulatives à ce jour pour les trimestres terminés le 30 juin 2019 et le 30 juin 2018**

<b>Dépenses cumulatives nettes (en millions de dollars)</b>	<b>2019-2020</b>	<b>2018-2019</b>	<b>Écart</b>
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement	437,6	437,5	0,1
Crédit 5 - Dépenses en capital	24,1	45,7	(21,6)
Crédit 10 - Rendre les milieux de travail du gouvernement fédéral plus accessibles	-	-	-
Recettes nettes en vertu d'un crédit	(124,1)	(106,8)	(17,3)
Postes législatifs (RASE)	23,5	19,8	3,7
<b>Dépenses cumulatives nettes totales</b>	<b>361,1</b>	<b>396,2</b>	<b>(35,1)</b>

**Crédit 1 – Augmentation de 0,1 million de dollars**

L'augmentation nette des dépenses de fonctionnement, comparativement au premier trimestre de 2018-2019, est principalement attribuable à ce qui suit:

- Les dépenses de services de réparation et d'entretien ont augmenté de 15,2 millions de dollars. Cette augmentation est principalement attribuable à la réparation et à l'entretien du matériel informatique et d'équipement de réseau de communication, y compris les Blackberries;
- Les dépenses de personnel ont augmenté de 14,2 millions de dollars. Cette augmentation est principalement due à l'augmentation du nombre d'employés de SPC en 2019-2020;
- Les acquisitions de machines et de matériel ont augmenté de 5,4 millions de dollars. Cette augmentation est principalement due à l'acquisition de matériel informatique, de logiciel et d'équipement de réseau de communication, ainsi qu'aux dépenses liées au programme de mise à jour de la technologie de l'information;
- Les dépenses de transport et communications ont diminué de 22,3 millions de dollars. Cette diminution est principalement due aux décalages temporaires de paiements entre les exercices financiers. Cette diminution est également attribuable aux paiements effectués aux Affaires étrangères dans le premier trimestre de 2018-2019 pour les missions canadiennes à l'étranger pour un montant de 7,9 millions de dollars et qui seront effectués via un transfert de fonds en 2019-2020 par le biais du Budget supplémentaire des dépenses;
- Les dépenses de location ont diminué de 13,1 millions de dollars. Cette diminution est principalement due aux décalages temporaires de paiements entre les exercices financiers. Cette diminution est partiellement

compensée par une augmentation attribuable à de nouveaux contrats pour des licences de logiciels et des services d'entretien;

- Augmentation de 0,7 million de dollars dans d'autres dépenses diverses.

#### **Crédit 5 – Diminution de 21,6 millions de dollars**

La diminution nette des dépenses en capital, comparativement au premier trimestre de 2018-2019, est principalement attribuable à ce qui suit:

- Les dépenses de location ont diminué de 31,2 millions de dollars. Cette diminution est principalement due à des dépenses liées à un contrat de location-acquisition en 2018-2019;
- Les acquisitions de machines et de matériel ont augmenté de 9,4 millions de dollars. Cette augmentation est principalement due à un décalage temporaire entre les exercices financiers dans la réaffectation des paiements liés aux obligations relatives à un contrat de location-acquisition ainsi qu'aux dépenses liées au programme du Recensement de la population et Recensement de l'agriculture de 2021 et au programme de mise à jour de la technologie de l'information;
- Augmentation de 0,2 million de dollars dans d'autres dépenses diverses.

#### **Recettes nettes en vertu d'un crédit – Augmentation de 17,3 millions de dollars**

L'augmentation des recettes nettes perçues, comparativement au premier trimestre de 2018-2019, est principalement attribuable au décalage temporaire entre les exercices financiers dans la facturation des services fournis par SPC aux ministères partenaires.

### **3.0 Risques et incertitude**

Assurer la capacité adéquate des ressources pour fournir une infrastructure de TI, des courriels, des centres de données, des services de réseau dans l'ensemble du gouvernement constitue un risque clé à la fois pour SPC et le gouvernement du Canada dans les années à venir. Le maintien des services d'infrastructure de TI du gouvernement du Canada tout en entreprenant les initiatives de modernisation des TI exigera la mise sur pied d'un effectif mobilisé détenant des compétences spécialisées ainsi qu'un financement durable et fiable. La mesure dans laquelle ce risque est géré aura une incidence sur la capacité de SPC et de ses partenaires de respecter le mandat collectif de servir la population canadienne. Afin de mieux supporter ce mandat et gérer ce risque clé, SPC continue d'accroître ses fonctions habilitantes telles que la gestion financière, la gestion de projet et la gestion des ressources humaines, lesquelles sont essentielles au succès de la mise en œuvre des plans de dépenses et à la réalisation des objectifs stratégiques.

SPC fait la promotion de pratiques de gestion financière efficaces et de la viabilité financière pour s'assurer d'avoir les ressources financières, les systèmes et les mécanismes de financement nécessaires pour assurer l'entretien des applications essentielles à la mission et financer les initiatives de modernisation. Le Ministère met également en place des mesures, comme le développement de stratégies de recrutement et de rétention qui mettent l'accent sur l'apprentissage, la formation continue, la requalification, l'assouplissement et la flexibilité des conditions de travail et la classification proactive, ainsi que des stratégies de renouvellement de l'effectif, pour s'assurer d'un effectif ayant les compétences et les capacités appropriées pour maintenir les besoins opérationnels actuels, transitoires et futurs.

Les risques additionnels qui pourraient influencer sur les plans de dépenses du Ministère, ainsi que les stratégies visant à atténuer ces risques, sont décrits dans le [Plan ministériel 2019-2020](#).



## 4.0 Changements importants relatifs au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Le 15 avril 2019, Anne Lamar, sous-ministre adjointe principale invitée, s'est jointe à SPC pour travailler avec nous à promouvoir nos priorités liées à la vision numérique renouvelée du gouvernement du Canada et à son amélioration continue pour répondre aux besoins changeants des Canadiens en matière de services numériques. Elle dirige maintenant les efforts de SPC 3.0 pour le ministère.

### Approbation des hauts fonctionnaires

*Original signé par Sarah Paquet pour*

---

Paul Glover  
Président

Ottawa, Canada  
Le 26 août 2019

*Original signé par*

---

Denis Bombardier, CPA, CGA  
Sous-ministre adjoint principal,  
Dirigeant principal des finances

**Services partagés Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
 Pour le trimestre terminé le 30 juin 2019

## 5.0 État des autorisations (*non vérifié*)

<i>(en milliers de dollars)</i>	Exercice 2019-2020			Exercice 2018-2019		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2019	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2018	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<b>Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement</b>						
Dépenses brutes de fonctionnement	2 145 489	437 650	437 650	1 768 794	437 473	437 473
Recettes nettes en vertu d'un crédit	(595 000)	(124 144)	(124 144)	(407 094)	(106 803)	(106 803)
<b>Dépenses nettes de fonctionnement</b>	<b>1 550 489</b>	<b>313 506</b>	<b>313 506</b>	<b>1 361 700</b>	<b>330 670</b>	<b>330 670</b>
<b>Crédit 5 - Dépenses en capital</b>						
Dépenses brutes en capital	316 323	24 101	24 101	320 174	45 692	45 692
Recettes nettes en vertu d'un crédit	(70 000)	-	-	(35 000)	-	-
<b>Dépenses nettes en capital</b>	<b>246 323</b>	<b>24 101</b>	<b>24 101</b>	<b>285 174</b>	<b>45 692</b>	<b>45 692</b>
<b>Crédit 10 - Rendre les milieux de travail du gouvernement fédéral plus accessibles</b>	<b>1 620</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés</b>	<b>94 086</b>	<b>23 521</b>	<b>23 521</b>	<b>88 395</b>	<b>19 834</b>	<b>19 834</b>
<b>Autorisations budgétaires totales</b>	<b>1 892 518</b>	<b>361 128</b>	<b>361 128</b>	<b>1 735 269</b>	<b>396 196</b>	<b>396 196</b>

\* Inclut seulement les autorisations disponibles pour être utilisées et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

**Services partagés Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
 Pour le trimestre terminé le 30 juin 2019

## 6.0 Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (*non vérifiées*)

<i>(en milliers de dollars)</i>	Exercice 2019-2010			Exercice 2018-2019		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020*	Dépenses au cours du trimestre terminé le 30 juin 2019	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019*	Dépenses au cours du trimestre terminé le 30 juin 2018	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<b>Dépenses :</b>						
Personnel (incluant le RASE)	705 632	172 236	172 236	655 638	156 871	156 871
Transport et communications	621 774	51 076	51 076	489 889	73 324	73 324
Information	968	136	136	761	207	207
Services professionnels et spéciaux	269 520	36 897	36 897	218 845	35 182	35 182
Location	377 781	135 814	135 814	297 392	180 061	180 061
Services de réparation et d'entretien	150 085	37 865	37 865	118 721	22 285	22 285
Services publics, fournitures et approvisionnements	9 231	657	657	7 258	614	614
Acquisition de terrains, de bâtiments et travaux	13 807	1 981	1 981	12 017	-	-
Acquisition de machines et de matériel	401 171	44 188	44 188	370 617	29 319	29 319
Paiements de transfert	-	-	-	-	-	-
Service de la dette publique	5 031	827	827	4 181	435	435
Autres subventions et paiements	2 518	3 595	3 595	2 044	4 701	4 701
<b>Dépenses budgétaires brutes totales</b>	<b>2 557 518</b>	<b>485 272</b>	<b>485 272</b>	<b>2 177 363</b>	<b>502 999</b>	<b>502 999</b>
<b>Moins les revenus affectés aux dépenses :</b>						
Recettes nettes en vertu d'un crédit	665 000	124 144	124 144	442 094	106 803	106 803
<b>Total des revenus affectés aux dépenses</b>	<b>665 000</b>	<b>124 144</b>	<b>124 144</b>	<b>442 094</b>	<b>106 803</b>	<b>106 803</b>
<b>Dépenses budgétaires nettes totales</b>	<b>1 892 518</b>	<b>361 128</b>	<b>361 128</b>	<b>1 735 269</b>	<b>396 196</b>	<b>396 196</b>

\* Inclut seulement les autorisations disponibles pour être utilisées et accordées par le Parlement à la fin du trimestre, réparties en fonction des données historiques financières.

## **7.0 Glossaire**

### ***Affectations bloquées***

Les affectations bloquées servent à interdire l'utilisation de fonds déjà alloués par le Parlement. Il y a deux types d'affectations bloquées, à savoir :

- Permanentes : lorsque le Conseil du Trésor a ordonné une péremption des fonds à la fin de l'exercice financier;
- Temporaires : lorsqu'une affectation est bloquée jusqu'à ce que les conditions aient été respectées.

### ***Articles courants***

Un système de comptabilisation qui classifie et résume les dépenses par catégories, telles que le type de biens ou services acquis, aux fins de la surveillance et de l'établissement de rapports.

### ***Autorisation de recettes nettes en vertu d'un crédit***

Le pouvoir dont dispose Services partagés Canada pour recouvrer et dépenser les recettes gagnées et perçues, émanant de la prestation des services de la TI au sein du gouvernement.

### ***Budget principal des dépenses***

Chaque année, le gouvernement prépare le budget des dépenses pour justifier la demande adressée au Parlement visant à faire autoriser la dépense des fonds publics. Cette demande est officialisée par la présentation de projets de loi de crédits au Parlement. À l'appui de la Loi de crédits, le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenses (crédits) et les montants à inclure dans des projets de loi de crédits subséquents. Le Parlement doit approuver ces crédits avant que le gouvernement ne puisse donner suite à ses plans de dépenses.

### ***Budget supplémentaire des dépenses***

Le président du Conseil du Trésor dépose deux budgets supplémentaires des dépenses, généralement à la fin de l'automne et au début du printemps, en vue d'obtenir l'autorisation du Parlement de rajuster le Plan de dépenses du gouvernement fixé dans le budget des dépenses pour l'exercice concerné. Le Budget supplémentaire des dépenses sert à deux fins. D'une part, il sert à demander l'autorisation de réviser les niveaux de dépenses que le Parlement devra approuver dans une loi de crédits. D'autre part, il fournit au Parlement des renseignements sur les changements qui devront être apportés aux dépenses estimatives en vertu de lois précédemment adoptées par celui-ci. Chaque budget supplémentaire des dépenses est identifié par ordre alphabétique (A et B).

### ***Comptabilité axée sur les dépenses***

Une méthode comptable qui combine des éléments des deux méthodes comptables principales, la comptabilité de caisse et la comptabilité d'exercice. La méthode de la comptabilité axée sur les dépenses reconnaît les revenus lorsque l'argent est reçu et les dépenses lorsqu'un passif est engagé ou que l'argent est versé.

### ***Convention collective***

Une convention collective désigne une convention écrite, conclue en vertu de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*, entre l'employeur et l'agent négociateur, qui renferme des dispositions concernant les conditions d'emploi et d'autres questions connexes.

### ***Crédits / autorisations***

Les autorisations de dépenses consistent en des approbations du Parlement qui consentent à des organismes gouvernementaux individuels le droit de dépenser jusqu'à un montant précisément défini. Les autorisations de dépenses sont fournies de deux façons : d'une part, par les lois de crédits annuelles qui déterminent les montants et les motifs généraux pour lesquels on peut dépenser des fonds; d'autre part, par d'autres statuts particuliers qui autorisent les paiements et établissent les montants ainsi que les périodes pendant lesquelles doivent avoir lieu ces paiements. Les montants autorisés aux termes des lois de crédits sont nommés dépenses votées, et les autorisations de dépenses accordées par d'autres statuts sont nommées autorisations législatives.

#### ***Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement***

Crédit qui couvre des dépenses quotidiennes, telles que les salaires, les services publics et les dépenses en capital secondaires.

#### ***Crédit 5 – Dépenses en capital***

Les dépenses en capital sont celles qui sont engagées pour l'acquisition ou le développement d'éléments qui correspondent à des immobilisations corporelles, selon la définition établie dans les conventions comptables du gouvernement. Ce crédit est généralement utilisé pour des dépenses en capital de plus de 10 000 dollars.

### ***Méthode de comptabilité de caisse***

La méthode de comptabilité de caisse reconnaît les revenus lorsqu'ils sont reçus et les dépenses quand elles sont payées.

### ***Méthode de comptabilité d'exercice intégrale***

Une méthode de comptabilité qui mesure la performance et la position d'une organisation en reconnaissant les événements économiques indépendamment du moment où les transactions en espèces se produisent. Par conséquent, la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale reconnaît les revenus lorsqu'ils sont gagnés (par exemple, lorsque les termes d'un contrat sont remplis) et les dépenses lorsqu'elles sont engagées.

### ***Plan ministériel***

Le plan ministériel (auparavant connu sous le nom de Rapport sur les plans et les priorités) est le plan de dépenses de chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Il décrit les priorités ministérielles, les résultats attendus et les besoins en ressources connexes sur une période de trois ans à compter de l'exercice indiqué dans le titre du rapport.

### ***Régime d'avantages sociaux des employés (RASE)***

Le poste législatif « Régime d'avantages sociaux des employés » comprend les contributions que l'employeur verse au titre du Régime de pension de la fonction publique, du Régime de pension du Canada, du Régime des rentes du Québec, des prestations de décès et de l'assurance-emploi. Le taux du RASE change chaque année selon les directives du Secrétariat du Conseil du Trésor et est exprimé en pourcentage du salaire.

### ***Report du budget de fonctionnement***

Un crédit central du Conseil du Trésor qui permet aux ministères de reporter à l'exercice suivant les fonds admissibles qui n'ont pas été utilisés pendant l'exercice actuel, jusqu'à concurrence de 5 % du montant brut de leur affectation Budget de fonctionnement du Budget principal des dépenses.

*Report du budget en capital*

Un crédit central du Conseil du Trésor qui permet aux ministères de reporter à l'exercice suivant les fonds admissibles qui n'ont pas été utilisés pendant l'exercice actuel, jusqu'à concurrence de 20 % de leurs affectations de fin d'exercice du crédit pour dépenses en capital tel qu'inscrit dans les Comptes publics.